

## Dépêche UFC - lundi 11 mars 2019 - Accueil des étudiants internationaux et droits d'inscription différenciés

Lors des rencontres de la francophonie, le 1er novembre 2018, le premier ministre M. Édouard Philippe a annoncé la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires. Ceux-ci passeront à 2770 euros de droits d'inscription en licence et à 3770 euros en master, à partir de la rentrée universitaire 2019-2020.

Il faut noter que depuis cette annonce, les étudiants en doctorat ne sont plus concernés.

En 2019, cette réforme concernerait : les étudiants internationaux, hors Espace Economique Européen et Suisse, qui s'inscrivent pour la première fois dans un cycle d'enseignement supérieur (première inscription en Licence ou Master). Les étudiants internationaux d'ores et déjà présents dans l'enseignement supérieur en France au cours de l'année universitaire 2018-2019 ne seront pas concernés par les frais d'inscription différenciés.

Lors du CA du 11 décembre 2018, je me suis prononcé, avec le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté, à travers une motion (en PJ), sur notre position vis-à-vis de l'augmentation des frais d'inscription, en demandant au gouvernement de renoncer à cette mesure. Pour l'ensemble de notre communauté universitaire, l'Université française doit être ouverte et accessible à tous.

A l'université de Franche-Comté et pour la rentrée 2019-2020, j'ai décidé que tous les étudiants extra-communautaires concernés pourront être exonérés de ces frais supplémentaires dans le cadre de la marge de 10% d'exonération permise par les textes de loi.

Par ailleurs, notre université travaille pour saisir toutes les opportunités d'exonérations possibles et notamment celles pouvant être appliquées par le biais d'accords-cadres avec des établissements internationaux. Ainsi l'Université de Franche-Comté s'applique, dès à présent, à référencer toutes les collaborations internationales existantes, à préparer des avenants à ces conventions et à développer de nouveaux accords (notamment avec l'Afrique et l'Amérique du sud).

Concrètement pour comprendre pourquoi l'université de Franche-Comté est fortement impactée par cette hausse des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires, il faut savoir que nous accueillons principalement des étudiants en mobilité individuelle et trop peu d'étudiants **en mobilité encadrée** malgré un nombre conséquent d'accords. Nous devons prendre les dispositions pour privilégier cette politique d'accueil en mobilité encadrée et favoriser la signature de nouveaux accords afin de permettre des exonérations bilatérales.

Parallèlement à ce travail, l'université de Franche-Comté s'est engagée dans la démarche de labellisation "Bienvenue en France" en y associant l'ensemble des acteurs de Grand Besançon Synergie Campus.

Cette stratégie volontariste servira de support pour aborder la rentrée 2020 et les suivantes, et appuiera un dispositif durable d'accueil des étudiants étrangers extra-communautaires que nous souhaitons poursuivre.

*Les éléments factuels sur les frais d'inscription différenciés sont consultables sur la FAQ CHOOSE France élaborée par Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr/questions-frais-inscription-differencies-faq-choose-france>*

Cordialement,

Jacques Bahi,  
Président de l'Université de Franche-Comté